



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT,
LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 À 13 H

Sont présents :

Messieurs Michel Boulianne
 Jean-Pierre Gagnon
 Donald Kenny
 Sylvain Rousseau
 Antoine Suzor-Fortier

Est absente :

Madame Lucie Forgues

1. **Mot de bienvenue**

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité présents à la rencontre et les remercie pour leur participation.

2. **Composition du comité de vigilance**

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2019 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues, représentante de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont, pour la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Sylvain Rousseau, pour les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour la personne que désigne l'exploitant pour le représenter.

Monsieur Boulianne explique brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Puisqu'il n'y a pas de nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

4. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité comme président et secrétaire du comité.

5. Historique du LET

Monsieur Michel Boulianne fait l'historique du LET. Monsieur Antoine Suzor-Fortier suggère de bonifier l'historique du LET pour garder la mémoire des motivations et l'origine des décisions importantes à cette époque. Voici quelques pistes de bonification : énoncé de valeurs, site à échelle humaine, principe de sécurité, partenariats, conception, etc.

6. Rapport annuel, suivi environnemental et traitement du lixiviat

Monsieur Boulianne présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Monsieur Boulianne rappelle aux membres du comité que les suivis environnementaux de l'eau souterraine et des biogaz sont effectués trois fois par année. Concernant le traitement, un suivi hebdomadaire du traitement du lixiviat doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au ministère de l'Environnement afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis. Monsieur Boulianne précise que son équipe est également très rigoureuse en ce qui a trait à la procédure à suivre pour éviter la contamination de l'environnement.

Suivi environnemental

Nous retrouvons dans l'eau souterraine des teneurs en fer et au manganèse qui dépassent les normes du ministère. Cela est dû à la présence naturelle de ces minéraux dans la roche en place. Depuis 2009, nous en retrouvons toujours dans les puits d'observation, précise monsieur Boulianne. Toutefois, cela est mentionné dans le certificat d'autorisation du LET. Donc, aucune intervention n'est nécessaire.

Relativement aux dépassements de la norme des nitrites-nitrates dans le puits d'observation de l'eau souterraine PM-8, nous en sommes entre 38 et 47 mg/L. La norme est à 10 mg/L. Trois tests sont effectués par année pour vérifier la norme. Comme l'an passé, la très faible présence de ces éléments dans le lixiviat brut nous porte à penser que les algues présentes dans les bassins aérés sont la source de ces dépassements. Nous devons notamment nous assurer que le site ne se contamine pas lui-même. Un nettoyage en profondeur du puits PM-8 est planifié. Les conditions météorologiques ont peut-être favorisé la présence des nitrites-nitrates. En 2019, nous allons continuer de surveiller cette problématique. Toutefois, cela n'a pas une grande incidence sur l'environnement puisqu'aucun puits d'eau potable n'est situé à proximité du LET.

Traitement du lixiviat

Concernant le traitement du lixiviat, M. Boulianne met l'accent sur le seul événement digne de mention pour 2018. Une valeur de pH trop basse a été relevée, et cela, pendant une semaine seulement.

Biogaz

En ce qui a trait au biogaz, comme toujours nous en retrouvons une grande quantité dans le PB-5, confirme monsieur Boulianne. Les gaz du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) veulent sortir par le moyen le plus facile malgré les cheminées que nous possédons déjà. Monsieur Boulianne rassure le comité en indiquant qu'il est impossible d'obtenir un résultat de « 0 » gaz. Le nouveau recouvrement final du LES, complètement étanche, a sûrement un impact sur la quantité de biogaz enregistré dans PB-5.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets

Monsieur Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

En résumé, monsieur Boulianne confirme que les résultats sont excellents, passant de 12 100 tonnes métriques de déchets enfouis en 2009 à 8 589 tonnes pour l'année 2018, cela représente une diminution de 29 % des déchets enfouis depuis l'année de référence 2009.

Relativement aux sols contaminés provenant de la MRC, comme le règlement de tarification l'exige, nous avons reçu une petite quantité, soit 121,11 tonnes métriques, et cela, en conformité avec les règlements du ministère de l'Environnement. De plus, ces sols étaient adéquats pour le recouvrement journalier des déchets.

8. Activités en 2018

- La phase 3 des cellules d'enfouissement du LET a été complétée. Elle comporte trois cellules d'enfouissement distinctes. La phase 5 du recouvrement final aura lieu à l'été 2019;
- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique;
- Nous avons reçu 121,11 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets ;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savions que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET;
- Seulement un test de lixiviat brut a été effectué au LES puisque seulement 1 564 m³ (2 fois le 300 m³ et 2 fois le 482 m³) ont été traités;
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments;
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée le 26 octobre 2018 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations;
- Les relevés GPS des cellules d'enfouissement ont été réalisés le 23 novembre 2018 par la firme Géo-Civil.

9. Prochaine réunion

Sur recommandations des membres du comité, M. Boulianne mentionne que la prochaine réunion aura lieu en 2020.

10. Varia

Plusieurs échanges ont lieu sur les sujets suivants :

- La collecte et la valorisation des matières organiques : monsieur Boulianne redonne des explications sur le fonctionnement de l'équipement de tri robotisé des sacs compostables pour lequel la MRC attend des nouvelles d'une subvention de la FCM de 500 000 \$. Il ajoute toutefois que des autorisations du ministère de l'Environnement doivent être obtenues pour la réalisation du projet. M. Rousseau s'interroge sur la production d'odeurs supplémentaires avec ce projet. M. Boulianne mentionne qu'il croit, et c'est ce qu'il faut déterminer avec le ministère de l'Environnement, que le procédé ne produira pas plus d'odeurs pour les citoyens que les opérations actuelles. M. Boulianne mentionne également que l'enfouissement des matières organiques produit des gaz plus odorants et qu'ils contribuent 20 fois plus au réchauffement climatique par la production de CH₄ que les activités de compostage par la production de CO₂;
- Enfouissement des déchets : M. Gagnon mentionne que lui-même et le conseil des maires préconisent de ne pas accepter de déchets provenant de l'extérieur de la MRC par principe de précaution et pour éviter les problématiques possibles de gestion du LET dans les années à venir. Des demandes ont été déposées par les MRC voisines, soit celles de Charlevoix et de la Haute-Côte-Nord, pour l'enfouissement de déchets au LET. Monsieur Suzor-Fortier croit que c'est une bonne optique et que le fait de gérer les déchets localement permet de vraiment prendre conscience de déchets que nous produisons. De plus, cela permet de diminuer la production de GES par le transport. De plus, il ajoute que pour la sensibilisation des citoyens, des visites du LET devraient être organisées par la MRC quelques fois par année et avec des publics cibles.
- Collecte des déchets : MM. Gagnon et Boulianne mentionnent que le coût de collecte des déchets va pratiquement doubler pour les deux prochaines années. Deux appels d'offres avec différentes fréquences de collectes et différentes durées de contrat ont été réalisés pour tenter d'obtenir de meilleurs prix, mais en vain. L'absence de compétition peut être à l'origine de cette situation. Conséquemment, il a été convenu que la MRC réalisera une étude des coûts de municipalisation des services de collecte pour pouvoir ainsi comparer avec les coûts du secteur privé et vérifier si la MRC paye le juste prix pour les collectes.
- Collecte des matières recyclables : M. Boulianne mentionne que l'augmentation de coût sera au niveau de tri et du conditionnement des matières. Ce coût était de 15 \$/tonne métrique soit 30 000 \$ par année durant les cinq dernières années. Celui-ci passera à 75 \$/tonne métrique soit 150 000 \$ par année. Toutefois, il faut mentionner que ce coût est assumé à 92 % par Recyc-Québec.

- Valorisation des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD) : M. Boulianne relate le fait que par le passé, ces résidus pouvaient être gérés directement au sol, mais que le ministère de l'Environnement a exigé que cette activité de valorisation devait être réalisée sur une plate-forme étanche. Ainsi, les nombres de tonnes enfouis en 2014 et 2015 sont supérieurs, car les activités de valorisation des CRD étaient interrompues ces années pendant ces deux années le temps de budgéter et de construire la plate-forme étanche au coût de 350 000 \$.

11. Période de questions

Les questions ont été abordées pendant la présentation de M. Boulianne.

12. Levée de l'assemblée

Levée à l'unanimité de la réunion à environ 14 h 40.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne